



**Service Direction**  
Tél. : 04 77 43 97 85

## **Comité Syndical du SIEL**

**Séance du 12 décembre 2014**

**Projet de compte-rendu de la réunion**

## SOMMAIRE

	Page
<b>I ORDRE DU JOUR</b>	
1. Approbation du compte rendu du comite du 23 mai 2014 _____	3
2. Synthèse des réunions de bureau des 23 mai, 7 juillet, 19 septembre et 7 novembre 2014 ____	3
3. Rapport préparatoire sur les orientations générales des budgets 2015 du SIEL _____	8
4. Provision pour risques et charges sur le Budget Principal « Emprunt Dexia » _____	9
5. Décision modificative 2014 : Budget Principal _____	9
6. Modification du tableau des effectifs _____	10
7. Modification des statuts _____	10
8. Délégation du Comité au Bureau _____	10
9. Délégation du Comité au Président _____	10
10. Election de 5 membres titulaires du Comité Syndical pour la CSPE _____	11
11. Annulation de la délibération TCCFE du 23 mai 2014 _____	11
12. Etat d'avancement projet de mutualisation des moyens « assistance technique VRD et Instruction ADS » _____	11
<b>II INFORMATIONS GENERALES</b>	
a Communication des synthèses du Contrôle de Concession 2013 _____	12
b Etat d'avancement THD42 _____	13
c Conséquence du décret FACE sur le classement des communes rurales _____	13
d Trophées départementaux des Certificats d'Economies d'Energie _____	13
<b>III. QUESTIONS DIVERSES</b> _____	
Présentation du CREDO : Dominique Watel (Président) « La fibre optique, une révolution numérique en marche »	

Le douze décembre 2014 à 17h, s'est réuni, dans la salle Equiforum à FEURS, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Fournier, Président du SIEL.

M. Fournier constate que la majorité des Membres est présente.

Monsieur Gérard Savatier, délégué de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé est désigné secrétaire de séance.

## **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 23 MAI 2014**

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués et n'a fait l'objet d'aucune observation.

*M. Dardouillier commune d'Avezieux, remercie les services du SIEL pour l'explication des différentes abréviations et souhaiterait qu'un lexique soit élaboré. M. Fournier accède à cette demande pour le prochain Comité.*

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

## **2 – SYNTHÈSE DES REUNIONS DE BUREAU DES 23 MAI, 7 JUILLET, 19 SEPTEMBRE ET 7 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Président demande à Mme Makareinis, Directeur Général du SIEL, d'exposer une synthèse des comptes-rendus des réunions du Bureau intervenues depuis le précédent Comité. Un diaporama est présenté à l'assemblée qui résume l'ensemble des opérations décrites dans le dossier remis aux membres du Comité, à savoir :

### **A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS**

#### **a) Travaux programmés – Bureaux des 23 mai, 7 juillet, 19 septembre et 7 novembre 2014**

(pour un montant total HT de 12.204.431 euros dont 7.844.534 euros à la charge du SIEL).

	<b>Montant total HT €</b>	<b>Charge du SIEL €</b>
<b>Renforcement et extensions</b>		
<b>Total</b>	<b>4.309.090</b>	<b>3.884.633</b>
<b>Eclairage public</b>		
<b>Total</b>	<b>2.961.579</b>	<b>701.985</b>
<b>Dissimulation des réseaux</b>		
<b>Total</b>	<b>2.634.428</b>	<b>958.582</b>
<b>Réseau Fibre Optique</b>		
<b>Total</b>	<b>1.390.831</b>	<b>1.390.831</b>
<b>Energie</b>		
<b>Total</b>	<b>908.503</b>	<b>908.503</b>

#### **b) Actions en partenariat**

- **Convention de remise au SIEL de canalisations gaz abandonnées** (Bureau du 7 juillet 2014)

Dans le cadre du développement du FTTH, certaines canalisations gaz abandonnées pourraient être utilisées comme fourreau pour le passage d'une fibre optique.

A ce jour, 3 conventions ont été signées : 2 pour Saint-Chamond et 1 pour Firminy

Après négociation, GrDF s'est engagé à la gratuité de la prestation, à titre exceptionnel, pour les trois conventions déjà signées. Pour la suite, il a été convenu que les plans informatisés seraient payants uniquement en cas de fréquence de rétrocession trop élevée.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, se sont prononcés sur ces dispositions et ont autorisé M. le Président à le signer, ainsi que toutes pièces à intervenir.*

- **Desserte en gaz naturel de la ZI CHEZIEU à St-Romain le Puy** (Bureau du 7 novembre 2014)

Suite à la demande de desserte en gaz de l'entreprise SOLOVER (entreprise de traitement et recyclage du verre), installée sur la commune de Saint Romain le Puy, il a été étudié une extension en gaz de la ZI Chézieu. Après analyse de la solution la moins défavorable, il s'avère que cette desserte nécessite une participation de 81 772 € pour atteindre le seuil de rentabilité.

La Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) souhaite apporter l'intégralité de cette participation, qui doit donc transiter par le SIEL.

Deux conventions doivent être associées, l'une entre GrDF et le SIEL, l'autre entre le SIEL et la CALF.

*Les Membres du Bureau se sont prononcés, à l'unanimité, sur les dispositions de ces conventions. Ils ont autorisé M. le Président à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à leur rédaction ainsi qu'à signer ces dernières et toutes pièces à intervenir.*

### **c) Très Haut Débit**

- **THD 42 – Marché de fournitures et équipements techniques** (Bureau du 7 juillet 2014)

Conformément à la note du bureau du 17 mars 2014, il a été décidé de lancer un marché de fournitures pour les matériels les plus sensibles au niveau du déploiement (Shelters, armoires de rue et tiroirs optiques). Le SIEL va donc assurer la gestion des achats, des approvisionnements. Pour le reste du matériel, le SIEL approuvera les fiches fournisseurs, négociera les prix supplémentaires si nécessaire.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé le lancement de la consultation pour le marché de fournitures et équipements techniques THD42 et ont autorisé M. le Président à signer le marché avec le ou les titulaires retenus, ainsi que toutes pièces à intervenir.*

- **Contrat d'assistance aux processus de validation et de remise des ouvrages et équipements constitutifs du réseau THD42** (Bureau du 7 juillet 2014)

Le comité syndical du 7 février 2014 a approuvé la convention de délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit avec le groupement LOTIM Télécom (mandataire) / AXIONE / Bouygues Energies Services pour une durée de quinze (15) ans et autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

La convention de délégation de service public prendra effet au 5 janvier 2015. Pour ne pas interrompre la dynamique de déploiement et travailler en avance de phase, les études de déploiements et les premiers travaux ont été lancés sur l'année 2014.

Le contrat proposé confie au groupement, à titre temporaire et gratuit, la réalisation des tâches qui incombent au délégataire lors des phases d'études et de construction des lignes FTTH tant sur les audits techniques lors des phases APS-APD et DOE que sur les procédures amont de la commercialisation définies par le cadre réglementaire en matière de mutualisation et de cofinancement.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé la convention et autorisé M. le Président à la signer.*

## **B – SERVICE PUBLIC**

- **Création compétence optionnelle assistance technique VRD et instruction ADS** (Bureau du 7 juillet 2014)

Au comité syndical du 23 mai 2014, il a été demandé l'étude de la création d'une compétence optionnelle pour l'assistance technique V.R.D. et l'instruction de l'Application du Droit des Sols (A.D.S.)

Il est proposé de constituer un COmité de PIlotage (COPI), composé d'élus pour déterminer les principes de gouvernance et de financement, associé à un groupe de travail technique pour définir les contours techniques.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont décidé : de poursuivre la réflexion de création d'un service commun ou d'une compétence optionnelle, de créer un comité de pilotage d'Elus, d'autoriser les services du SIEL à se renseigner auprès des services de l'Etat pour comprendre les contours de leur réorganisation, de lancer un questionnaire à l'ensemble des adhérents ou d'organiser des réunions spécifiques dans les territoires.*

- **Conséquence du Décret FACE sur le classement des communes rurales du SIEL** (Bureau du 7 juillet 2014)

Le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013, relatif aux aides pour l'électrification rurale a pour objet de préciser les modalités de répartition et de gestion de ces aides.

Cependant, cette formulation exclut le caractère dérogatoire pour les communes inférieures à 2000 habitants, et il apparaît que la notion d'isolement ou de dispersion de l'habitat reste très floue.

Face à ce constat, 21 syndicats (dont le SIEL) ont formé un recours gracieux contre le décret FACE.

En lien avec la FNCCR, les AODE de Rhône-Alpes, regroupées au sein de l'USéRA (Union des Syndicats d'énergie de Rhône-Alpes) ont étudié différents critères techniques.

Il est apparu que le nombre d'usagers par kilomètre de réseau Basse Tension traduisait bien la dispersion de l'habitat d'une commune, et donc son caractère rural ou urbain.

Aussi, au vu de ces éléments, il est confirmé que 37 communes sises dans la Loire ont bien un critère de communes rurales.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à solliciter auprès de Madame la Préfète, le maintien des 37 communes concernées, en rural.*

- **Convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour le contrôle des Concessions électricité, gaz et réseaux de chaleur** (Bureau du 19 septembre 2014)

Chaque année, le SIEL attribue à un ou plusieurs prestataires un ensemble de missions portant sur le contrôle des concessions de distributions publiques d'électricité, de gaz et de chaleur, par le biais d'un groupement réunissant des syndicats de l'USéRA. Ce groupement pourrait être renouvelé pour la période 2015-2017.

*Le SEDI38 s'étant proposé comme coordonnateur du groupement, les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont : approuvé la convention constitutive du groupement de commandes publiques pour le contrôle des concessions électricité, gaz et réseau de chaleur, acté la participation du SEDI comme coordonnateur du groupement et autorisé*

Monsieur le Président à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction et à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

• **Groupement d'achat d'énergies** (Bureau du 19 septembre 2014)

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) supprime les tarifs régulés d'achat d'électricité (tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015 et de gaz au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité valident la constitution d'un groupement d'achat pour l'électricité et le gaz avec une mise en œuvre différée aux 1<sup>er</sup> juillet 2015 et 1<sup>er</sup> janvier 2016, approuvé l'adhésion au dit groupement de commande en tant que coordonnateur et autorisé Monsieur le Président :

- à signer la convention constitutive du groupement ainsi que ses éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être demandées par les services de l'Etat.
- à lancer la ou les procédures nécessaires à la signature du ou des marchés avec le ou les titulaires
- à signer toutes les pièces nécessaires.

## C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

• **Adhésion de la Région Rhône-Alpes au SIEL** (Bureau du 19 septembre 2014)

La Région par délibération en date du 19 et 20 juin 2014, a validé sa participation aux divers projets de déploiement de fibre optique en Rhône-Alpes. Ainsi, pour la Loire, l'association de la Région à la gouvernance du projet peut de se traduire par son adhésion au SIEL. Les statuts du SIEL, devront alors être modifiés pour prendre en compte cette adhésion ainsi que les conditions afférentes.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont accepté l'adhésion et les conditions d'adhésion de la Région Rhône-Alpes au SIEL et, par conséquent, proposé la modification des statuts du Syndicat en prochain Comité.

### a) Bureau

• **Désignation du représentant du SIEL auprès de la Société Publique Locale « Efficacité Energétique »** (Bureau du 23 mai 2014)

Lors du Bureau du 28 septembre 2012, il a été décidé de la prise de participation du SIEL au capital de la SPL régionale et de la désignation d'un représentant du SIEL.

Il convient, aujourd'hui, de nommer un nouveau représentant du SIEL ainsi que son suppléant, auprès de la Société Publique Locale «Efficacité Energétique ».

A l'unanimité, les Membres du Bureau ont désigné : M. FREYCENON, comme représentant du SIEL au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société, comme représentant du SIEL auprès des Assemblées Générales de la Société et le dote de tous pouvoirs à cet effet, M. LAGET, comme représentant du Bureau, pour suivre l'ensemble du dossier et participer aux réunions en cas d'indisponibilité de M. FREYCENON.

Ils ont autorisé M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

• **Election des Vices Présidents et des Secrétaires du SIEL** (Bureau du 7 juillet 2014)

Le Comité a délégué au Bureau du SIEL l'ensemble de ses attributions, sauf celles que la loi lui impose de garder.

Il convient d'élire cinq Vice-Présidents et deux Secrétaires, au scrutin secret, uninominal, pour une optimisation du fonctionnement du Bureau, afin d'assister le Président pour assurer la bonne marche du Syndicat.

Les Membres du Bureau ont procédé à l'élection des cinq Vice-Présidents et des deux Secrétaires du Bureau du SIEL. Le résultat de cette élection, à l'unanimité, est le suivant : M. Bernard Laget, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Alain Vercherand, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Alain Rossetti, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Jean-Pierre Berger, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Philippe Godard, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,, M. Michel Freycenon, Secrétaire, M. Jean-Michel Merle, Secrétaire.

• **Election des membres de la CAO, la CDSP et la CIC** (Bureau du 7 juillet 2014)

• **Désignation des membres de la CSPE siégeant à la CSPL** (Bureau du 7 juillet 2014)

• **Désignation des représentants du SIEL aux différents organismes** (Bureau du 7 juillet 2014)

Les Membres du Bureau ont procédé à l'élection ou désignation des divers représentants.

• **Délégation de signature des MAPA au Président** (Bureau du 7 juillet 2014)

Signature des marchés

Cette procédure est utilisée par le Syndicat pour les achats n'entrant pas dans le cadre d'achats globalisés ou d'opérations dont le montant estimé est supérieur aux seuils ci-après cités.

Dans un souci de simplification et de réactivité, les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont délégué à Monsieur le Président du SIEL, pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon la procédure adaptée et dont le montant est inférieur 207 000 € HT pour les pouvoirs adjudicateurs et 414 000 € pour les entités adjudicatrices en matière de Fournitures et Services et à 5 186 000 € HT en matière de Travaux.

Ces seuils sont révisés tous les deux ans au 1<sup>er</sup> janvier par la Commission Européenne. La délégation sera donc adaptée automatiquement aux nouveaux montants.

Signature des avenants

Les dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à l'assemblée délibérante d'un EPCI de déléguer au Président la signature des avenants à ces mêmes marchés, et ce quel que soit leur montant.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont délégué à Monsieur le Président, la signature des avenants aux marchés en procédure adaptée, quel que soit leur montant.

## **b) Personnel**

### **•Création de postes de Chargés d'Affaires** (Bureau du 7 juillet 2014)

Les besoins du Syndicat nécessitent la création de 3 postes en Catégorie A et de 9 postes en Catégorie B.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité ont autorisé la création de :

- 2 emplois permanents d'Ingénieurs/Chargés d'affaires FTTH à temps complet,
- 1 emploi permanent d'Ingénieur Energéticien – Thermicien à temps complet,
- 4 emplois permanents de chargés d'affaires en énergie à temps complet,
- 5 emplois permanents de chargés d'affaires fibre optique/très haut débit à temps complet

et autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

### **•Arbre de Noël du CGAS** (Bureau du 7 juillet 2014)

M. le Président rappelle que le Bureau du SIEL a autorisé, par délibération du 8/10/2004, la prise en charge financière par le SIEL de l'Arbre de Noël des enfants du personnel.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé la prise en charge financière par le SIEL de l'Arbre de Noël 2014 pour les enfants de son personnel.

### **•Renouvellement des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique** (Bureau du 19 septembre 2014)

Le 4 décembre 2014 seront organisées au sein du SIEL les élections professionnelles au comité technique du SIEL. Il est proposé de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein de cette instance et de facto au CHSCT qui en découlera après avis du Comité Technique et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Les Membres du bureau ont délibéré sur la composition du Comité Technique et du CHSCT du SIEL et, à l'unanimité, institué le paritarisme numérique au sein de ces deux instances.

## **c) Comptabilité – Finances**

### **•Régie d'avance budget installations énergétiques modification du suppléant** (Bureau du 7 juillet 2014)

Suite au départ en retraite du suppléant, il est proposé de nommer à ce poste Madame Julie Chaumier, gestionnaire administrative et financière au service « EEDD ».

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé cette modification.

### **•Evolution des contributions compétence optionnelle « Eclairage Public »** (Bureau du 7 juillet 2014)

Le groupe de travail d'élus « éclairage public » a étudié des possibilités d'évolution et d'adaptation du contenu de la compétence optionnelle « éclairage public ».

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont décidé de faire évoluer la prestation de maintenance de la compétence optionnelle « éclairage public » et des contributions afférentes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ils ont autorisé les services à contractualiser avec les communes sur un engagement de programme pluriannuel pour le traitement des Ballons Fluorescents.

### **•Radio relève sur réseau d'éclairage public – exonération de la redevance** (bureau du 19 septembre 2014)

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Eclairage Public », le Bureau du 27 avril 2012 a approuvé la convention d'utilisation de supports d'éclairage public pour l'installation de modules de radio relève de compteurs proposée aux communes par les services de distribution d'eau potable en qualité d'opérateur.

Toutefois, il apparaît que certains opérateurs sont des collectivités locales regroupées en syndicat des eaux qui assurent la relève des compteurs en régie et demandent l'exonération de cette redevance.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont exonéré la Collectivité du versement de la redevance et adapté la convention en conséquence.

## **d) Matériels et fournitures**

### **•Sortie d'inventaire du matériel de bureau** (Bureau du 7 juillet 2014)

Dans le cadre du déménagement, il est proposé de vendre une partie du mobilier de bureau du Syndicat.

Le cas échéant le matériel sera cédé à des associations.

Les Membres du Bureau ont autorisé, à l'unanimité, la vente de ces bureaux.

### **•Sortie d'inventaire du matériel informatique** (Bureau du 19 septembre 2014))

Le SIEL va procéder au renouvellement du matériel informatique. Il pourra être proposé à des associations.

Les Membres du Bureau se sont prononcés sur la réforme des matériels listés et ont validé à l'unanimité cette sortie d'inventaire.

## **D – ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **a) Photovoltaïque**

#### **• Protocole transactionnel générateur photovoltaïque Neulise** (Bureau du 7 juillet 2014)

Il s'avère que les panneaux PV posés sur le toit de la médiathèque de Neulise, présentent des défauts. Aussi, il est proposé le remplacement de cette membrane par des panneaux « classiques », sur base zinc. Un projet de protocole transactionnel est en cours de finalisation.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé ce protocole et autorisé M. le Président à finaliser le contenu et à le signer.*

#### **b) Actions en partenariat**

- **Bornes de charge pour véhicules électriques – Appel à manifestation** (Bureau du 7 juillet 2014)

Par délibération du 7 octobre 2013, le Bureau s'est positionné favorablement sur la réalisation d'un réseau départemental de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables et sur le dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'appel à manifestations de l'ADEME au titre des investissements d'avenir.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont acté l'envergure du projet et le montant total des travaux et autorisé M. le Président à signer la Convention avec l'ADEME ainsi que toutes pièces à intervenir.*

- **Co-maîtrise d'ouvrage d'une étude réseaux de chaleur territoire TEPOS (Territoire à Energie POSitive) de Saint-Etienne Métropole et du PNRP** (Bureau du 7 novembre 2014)

Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional du Pilat se sont associés pour engager une démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive). Le SIEL a été sollicité pour être associé à cette étude avec une participation financière de 10 k€.

*Les Membres du Bureau ont approuvé, à la majorité et une abstention, la co-maîtrise d'ouvrage de l'étude réseaux de chaleur sur le territoire TEPOS de Saint-Etienne Métropole et du PNRP, avec une participation financière de 10 k€ et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

### **E – SEM « SOLEIL »**

- **SEM Soleil : cautionnement du SIEL** (Bureau du 7 juillet 2014)

3 projets photovoltaïques sont en cours de lancement dans le cadre des projets portés par la SEM SOLEIL.

Afin d'éviter un nantissement des fonds, la banque demande au SIEL de se porter caution à hauteur de 50 % du montant des emprunts nécessaires au financement des projets SEM SOLEIL.

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont validé le cautionnement à hauteur de 50 % par le SIEL des emprunts réalisés dans le cadre des 3 projets portés par la SEM Soleil.*

- **Cession de parts SEM Soleil** (Bureau du 7 juillet 2014)

Le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais souhaite entrer au capital de la SEM Soleil pour un montant de 3.000 €uros, soit 200 actions.

Le SIEL a délibéré le 25 avril 2014 pour céder une action à M. Michel RIBBA, proposé comme expert au Conseil de Surveillance de la SEM Soleil.

*Les membres du Bureau ont autorisé, à l'unanimité, la cession des actions, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale de la SEM Soleil.*

- **SEM Soleil : apport en compte-courant** (Bureau du 19 septembre 2014)

Il est demandé aux membres du bureau d'apporter un financement du SIEL auprès de la SEM d'un montant de 1 100 000 euros sous la forme d'un apport en compte courant. Ce montant a été prévu au moment du vote du budget supplémentaire lors du comité du 23 mai 2014.

*Les Membres du Bureau, à la majorité et 1 abstention, ont : validé l'apport en compte courant d'un montant de 1 100 000 euros ainsi que le déblocage des fonds en fonction des besoins en trésorerie de la SEM Soleil, approuvé la convention relative à cet apport en compte-courant, et autorisé M. le Président à la signer.*

- **SEM Soleil : participation au capital de la Société Gier Pilat Solaire** (Bureau du 19 septembre 2014)

La SEM SOLEIL est sollicitée pour participer au capital d'une nouvelle société nommée « GIER PILAT SOLAIRE » dont l'objet repose sur l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur des toitures d'immeubles situées dans la vallée du Gier.

*Le SIEL étant présent au capital de la SEM Soleil, les Membres du Bureau, à la majorité et 2 abstentions, ont donné leur accord afin que la SEM Soleil intègre le capital de la Société GIER PILAT SOLAIRE, sous réserve de l'approbation de cette participation par le Conseil de Surveillance de la SEM.*

### **G – NOTES D'INFORMATION**

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

#### **Bureau du 23 mai 2014**

- Comptes Administratifs 2013, affectation des résultats 2013, Budgets Supplémentaires 2014,
- Journée CREDO-ARUFOG du 24 juin,
- Information à destination des communes urbaines – actualisation coefficient TCFE.

#### **Bureau du 7 juillet 2014**

- Installation des groupes de travail,
- Bilan des travaux de Maîtrise de l'Energie, CEE / Photovoltaïque – année 2014,

**SIEL – compte rendu réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2014**

- Commissions géographiques 2014,
- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations,
- Etude « Acteurs de l'Energie »,
- Etat d'avancement THD 42,
- Bilan de l'activité 1<sup>er</sup> semestre 2014 EECE.

#### **Bureau du 19 septembre 2014**

- Optimisation des bilans financiers des installations photovoltaïques
- Bilan 2013 – Exploitation de l'éclairage public
- Salon des Maires – Paris 2014
- Etat d'avancement THD42
- Etude Acteurs de l'Energie

#### **Bureau du 7 novembre 2014**

- Déroulement des séances de Bureau
- Rapport préparatoire sur les orientations générales des budgets 2015 du SIEL
- Communication des Comptes Rendus d'Activités des Concessionnaires (CRAC) et des synthèses du Contrôle de Concessions du SIEL pour l'année 2013
- Bilan d'activités au 20 octobre 2014 service « Electricité-Eclairage et Communication Electroniques »
- Etat d'avancement projet de mutualisation des moyens : assistance technique VRD et instruction ADS
- SAGE : opérations marquantes en matière de rénovation de bâtiments
- Bilans expérimentations : clim solaire MACLAS – réseau de chaleur St-CHAMOND (valorisation de boues de STEP)
- THD42 : compte rendu des débats de la Conférence des Présidents
- Poursuite du contentieux sur le décret FACE

*M Fournier donne la parole aux délégués pour d'éventuelles remarques.*

*Le Comité prend acte des décisions prises lors des réunions du Bureau des 23 mai, 7 juillet, 19 septembre et 7 novembre 2014.*

*M. Fournier, Président du SIEL, présente l'Ordre du Jour du Comité Syndical.*

### **3 – RAPPORT PREPARATOIRE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2015**

*M. Fournier demande à M. Laget de présenter ce dossier et rappelle que ce rapport ne donne pas suite à un vote, ce sont les grandes orientations des budgets du SIEL qui sont exposées. Le vote interviendra lors du Comité du 2 février 2015.*

#### **A. Budget Principal du SIEL**

- Eléments marquants 2014 :
  - Dossier THD42 :
    - Finalisation des travaux sur la commune de Bonson,
    - Lancement des travaux sur les Communautés de Communes de St Bonnet le Château et du Roannais,
    - Lancement des études sur les 17 communautés.
      - Fin des travaux et déménagement dans les nouveaux locaux du SIEL
      - Baisse des travaux d'Eclairage Public et Electrification.
  - Bilan 2014 :
    - Diminution des principales recettes : TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), R2 (Redevance d'investissement),
    - 4.3 M€ réalisés en fibre optique qui compensent des travaux d'Eclairage Public et Electrification.
  - Tendances prospectives 2015
    - Projet Très Haut Débit (THD42) : enveloppe de 6M€ d'études (Avant-Projet Détaillé –APD-) et de 50M€ pour les travaux,
    - Diminution de 4M€ de l'enveloppe travaux Eclairage Public Electrification et Télécom,
    - Lancement du projet de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

#### **B. Budgets Annexes**

- Groupement d'achat d'électricité : l'adhésion est stable pour l'année 2014, sur les 327 communes que comptent la Loire, 211 adhèrent au Groupement d'Achat d'Electricité.
- Installations énergétiques :
  - Bilan 2014 :
    - Réalisation d'un turbinage sur adduction d'eau potable au Chambon Feugerolles,
    - Réalisation de la chaufferie bois à St-Chamond,
    - Etudes en cours sur 20 projets chaufferies et 17 projets photovoltaïques
  - Tendances prospectives 2015 :



- Etude de l'autoconsommation pour les projets photovoltaïques,
- Expérimentation du tiers financeur pour la réhabilitation des bâtiments publics.
  - SAGE :
- Projet d'isolation par l'extérieur sur le groupe scolaire à St Genest Lerpt,
- Pilotage de constructions neuves, notamment sur la commune de Maringes,
- Contrat de performance énergétique : travaux sur Roanne Agglomération.

#### C. Projet en cours

- Création de deux groupements d'achat Gaz et Electricité
- Lancement des applicatifs de gestion énergétique PROSPER (PROSPective EneRgétique) et le SIG Web départemental GéoLoire 42
- Mise en place des projets de mutualisation pour les autorisations du droit des sols (ADS) et l'ingénierie publique.

M. Fournier remercie M. Laget pour sa présentation et donne la parole à l'Assemblée.

M. Giraudier, Bussières, fait remarquer que pour sa commune, la nouvelle adhésion au groupement d'achat d'énergies va entraîner une augmentation de 400 €, il estime que dans ces conditions, les frais de coordination devraient être moindres. Il souligne que Bussières adhère aussi au SAGE. M. Fournier précise suite aux décisions du groupe de travail d'élus mis en place pour définir les modalités de fonctionnement du groupement, ces frais ont été établis pour couvrir le temps des agents du SIEL. M. Laget ajoute que dans ce type de groupement, il y a effectivement l'achat de l'électricité mais aussi toutes les prestations en amont : consultation, marchés, et celles en aval pour le contrôle des factures. Le SIEL doit équilibrer ses charges. Il n'existe pas de lien avec le SAGE qui est un service d'aide à la gestion énergétique des bâtiments. M. Fournier comprend la remarque faite et souligne que la baisse des dotations, l'augmentation des charges, sont un problème pour toutes les communes. Le Syndicat est au service de ses adhérents et ajuste au plus faible coût ses charges.

M. Jacquet, Saint-Christo en Jarez, demande des précisions sur les kilowatts CUMAC (Kilowatts CUMulés ACtualisés) et la façon dont ils sont répartis au niveau des communes. M. Fournier donne la parole à Mme Makareinis qui précise que lorsque les communes réalisent des opérations de réhabilitation, remplacement de chaudière, télégestion etc..., elles ont la possibilité de récupérer des certificats d'économie d'énergie. Si la commune est adhérente à la compétence optionnelle SAGE, le plus souvent ces certificats sont transférés au Syndicat et la commune récupère 50% de la vente de ces derniers qui sont mis sur le marché au moment où leur valeur est la plus intéressante. Par contre, les communes peuvent les récupérer à tout moment. En effet, il existe une bourse du certificat d'économie d'énergie sur internet : le montant est valorisé puis attribué à la commune. Il est rappelé que la somme ne peut être utilisée que pour des opérations qui correspondent à l'efficacité énergétique : isolation, rénovation de l'éclairage public, installation de chaudière...

Mme Marion, St Michel sur Rhône, rétorque que jusqu'à maintenant, le SIEL met sous forme d'avoir ces certificats pour une prochaine opération, mais que certaines communes, comme la sienne, ont déjà réalisé l'ensemble des réhabilitations des bâtiments publics ou d'efficacité énergétique. Elle s'interroge sur le devenir de ces certificats récupérés par le SIEL et demande s'il ne serait pas possible que la commune bénéficie d'une réduction sur son adhésion au SAGE, par exemple. M. Fournier répond que pour l'instant ce n'est pas la position retenue par les élus mais que cette proposition est notée.

Les Membres du Comité, à la majorité et 9 abstentions, valident les orientations 2015 relatives au budget principal et aux deux budgets annexes.

#### **4 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES SUR LE BUDGET PRINCIPAL « EMPRUNT DEXIA »**

M. Laget présente le dossier.

Le SIEL a souscrit plusieurs emprunts. Le dernier réaménagement a été conclu en 2007 avec une variation EURO/FRANC SUISSE. Le SIEL constatant un défaut de conseil dans le cadre de ce réaménagement d'emprunt, une procédure contentieuse tendant à l'annulation du contrat d'emprunt du 14 mai 2007 et du contrat de refinancement de ce dernier du 24 juin 2011, est en cours devant le Tribunal de grande instance de Nanterre.

Pour l'année 2014, un montant de 700 000€ est donc provisionné. Il permet de couvrir le reliquat des intérêts 2014 non versés et d'éventuels frais de contentieux.

Cette provision sera imputée sur la nature 6865 «Dotations aux provisions pour risques et charges financiers ».

Les Membres du Comité, à l'unanimité, autorisent la constitution de la provision à hauteur de 700.000€ et donnent délégation à M. le Président pour signer toutes pièces à intervenir.

#### **5 – DECISION MODIFICATIVE 2014 – BUDGET PRINCIPAL**

M. Laget présente le dossier.

##### **Dépenses de fonctionnement :**

Virement de 700 000 € de la nature 66111 intérêts vers la nature 6865 provision dans le cadre du contentieux DEXIA

Virement de 150 000 € de la nature 611 vers la nature 678 (dossier St Marcellin)

##### **Recettes d'investissement :**

Virement de 594 000 € du chapitre 16 vers le chapitre 024 (vente rue Charles de Gaulle - mobilier)  
M. Paliard, St Paul d'Uzore, questionne sur la durée de l'emprunt. M. Laget répond qu'elle est de 15 ans. M. Fournier ajoute que la vente du 5 rue Charles de Gaulle vient en déduction pour presque 600.000€ des emprunts. Les Membres du Comité valident à l'unanimité ce projet de Décision Modificative.

## **6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. Fournier demande à M. Vercherand de présenter ce rapport.

Le comité du 9 décembre 2013 a autorisé les embauches pour mener à bien le déploiement du très haut débit. A cet effet, 10 recrutements ont été réalisés courant 2014 et au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Par ailleurs, il convient de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, afin d'intégrer les recrutements et les éventuels mouvements à intervenir au cours de l'année 2015.

Il est précisé que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 3 décembre 2014.

M. Fournier que ces 10 postes supplémentaires ont été budgétés et votés en même temps que le programme THD42, lors du Comité de Décembre 2013.

Suite à une interpellation concernant ces postes une fois le projet THD terminé, M. Laget répond qu'il y a deux aspects : la création du réseau et la maîtrise d'ouvrage des raccordements plus le suivi de l'affermage. Le Syndicat a étudié la pyramide des âges du personnel, les départs à la retraite permettent de lisser et d'équilibrer les effectifs pour le suivi du réseau THD.

M. Manet, Tartaras, souhaiterait connaître la différence entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus. M. Laget précise que l'effectif budgétaire intègre l'ensemble des grades pour permettre les évolutions de carrière des agents et l'effectif pourvu correspond aux agents effectivement en place. C'est cette seconde colonne qu'il convient de considérer.

M. Manet attire l'attention du Syndicat sur l'écart important entre les deux effectifs.

M. Simone, St Barthélémy Lestra, poursuit en demandant si les travaux sur le très haut débit compensent la baisse des travaux d'électrification rurale, et qu'en est-il de la création de postes ? M. Laget précise que le Syndicat anticipe. C'est moins 4 millions d'euros de travaux d'électrification et plus 50 millions d'euros pour le THD qui demande plus de personnel.

Les Membres du Comité, à la majorité et 26 abstentions, approuvent la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **7 – MODIFICATIONS DES STATUTS**

M. Fournier indique qu'il est nécessaire de corriger une erreur à l'article 3-5-1 des statuts, en remplaçant « par application » par « par dérogation ».

Ceci intervient par dérogation à l'article L 5211-10 du CGCT et non par application. Il faut remplacer un terme par l'autre.

Puis, à l'article 2-3-3, un rajout est ainsi rédigé : « en application de l'article L5211-9 du CGCT, le Syndicat peut également conclure des conventions de mise à disposition de personnel ».

M. Boigne, Balbigny, souhaiterait que soit précisé si la mise à disposition de personnel entraîne une conservation de leur salaire. M. Laget confirme que, dans le cadre de la mutualisation de l'Application du Droit des Sols notamment. Une convention générale définit ce transfert de salaire.

M. Fournier précise que le Syndicat souhaiterait offrir à la Région Rhône-Alpes la possibilité d'adhérer au SIEL, aussi l'article 3-1-1 des statuts est modifié pour ajouter 1 membre de droit du Bureau et 1 suppléant. Le Bureau serait ainsi composé de 29 membres au lieu de 28, article 3-4 des statuts.

Les membres du Comité, à la majorité et une abstention, approuvent la modification des statuts.

## **8 – DELEGATION DU COMITE AU BUREAU**

M. Fournier présente le rapport en indiquant que ce point et le suivant doivent être délibérés à nouveau du fait de l'erreur matérielle (point 7).

M. le Président propose que le Comité délègue toutes ses attributions au Bureau ainsi que la désignation des délégués dans les organismes extérieurs, sauf :

- Vote du Budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- Approbation du Compte Administratif,
- Dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612.15 du CGCT, c'est-à-dire relatives à l'inscription des dépenses obligatoires au budget du Syndicat,
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- Délégation de la gestion d'un service public.

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité la délégation au Bureau, telle que décrite ci-dessus.

## **9 – DELEGATION DU COMITE AU PRESIDENT**

M. Fournier poursuit avec la délégation du Comité au Président pour les attributions suivantes :

- Contractualisation des emprunts,
- Contractualisation des marchés en procédure adaptée jusqu'au seuil de procédures formalisées fixé par la réglementation.

- Contrats notamment de travail...

*Les membres du Comité approuvent à l'unanimité la délégation au Président.*

## **10 – ELECTION DE 5 MEMBRES TITULAIRES DU COMITE SYNDICAL POUR LA CCSP**

*M. Fournier rappelle les missions de la Commission Consultative du Service Public et en donne la composition actuelle :*

Les Membres du Bureau :

- M. Fournier, Président du SIEL
- M. Bernard Laget, M. Alain Vercherand, M. Alain Rossetti, M. Jean-Pierre Berger, M. Philippe Godard, Vice-Présidents,
- M. Michel Freyconon, M. Jean-Michel Merle, Mme Marie-Christine Thivant, M. Guy Fabre, M. Gilbert Soulier, Membres du Bureau.

*M. Fournier précise qu'il y a lieu aujourd'hui d'élire les 5 représentants titulaires du Comité Syndical, suivant les candidatures présentées :*

*- M. Bonhomme (Salvizinet), Mme Vuillat (St Sauveur en Rue), Mme Fay (Roche la Molière), M. Debatisse (St Forgeux Lespinasse) M. Hémar (L'Hôpital le Grand).*

*Les membres du Comité élisent, à l'unanimité, leurs représentants au sein de la CCSP, à savoir :*

- M. Bonhomme, Mme Vuillat, Mme Fay, M. Debatisse et M. Hémar.

## **11 – ANNULATION DE LA DELIBERATION TCCFE DU 23 MAI 2014**

*M. Fournier rappelle que la Loi de Finances rectificative pour 2014 a confirmé le fait que le Syndicat perçoit la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité), excepté pour les communes urbaines. Une modification avait préalablement été introduite et avait induit une délibération du Comité le 23 mai 2014. Cette délibération du 23 mai étant devenue caduque suite à la Loi de Finances rectificative doit être retirée à la demande expresse de la Préfecture.*

*Les membres du Comité approuvent à l'unanimité le retrait de cette délibération.*

## **12 – ETAT D'AVANCEMENT PROJET DE MUTUALISATION DES MOYENS « ASSISTANCE TECHNIQUE VRD ET INSTRUCTION ADS »**

*M. Fournier présente le contexte. Lors du Comité Syndical du 23 mai 2014, les adhérents ont demandé au Syndicat de proposer une aide aux collectivités sur les missions d'instruction des autorisations d'urbanismes (ADS) et d'assistance et de conseil en Ingénierie publique (ATESAT) et pallier ainsi au désengagement de l'Etat.*

*M. le Président demande à M. Laget de poursuivre la présentation.*

Le Bureau du SIEL, en date du 7 juillet 2014, a décidé de mettre en place un comité de pilotage formé d'élus et du Conseil Général, de rédiger une enquête auprès de l'ensemble des communes et de rencontrer les services de l'Etat et Institutionnels afin de créer un schéma de mutualisation des moyens. Une mutualisation n'est pas un transfert de compétence, c'est un service mis en place afin de travailler ensemble et diminuer les coûts. Sur le plan juridique, il paraît plus raisonnable de raisonner en termes de « prestations de services » avec des conventions. Le personnel reste dans sa collectivité d'origine et peut être mis à disposition. En ce qui concerne la mutualisation ADS (Application du Droit du Sol), il y aura un instructeur référent par commune ainsi qu'un logiciel « métier » commun avec accès Web. Un planning peut être décrit, à savoir : proposition de délibération au Comité Syndical du 2 février 2015 du montage juridique du service mutualisé, mise en place progressive du service à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2015 avec la formation du personnel et un protocole d'accompagnement avec l'Etat car ce dernier conserve une mission de conseil et d'ingénierie et enfin, une mise en place effective du service au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Des réunions d'information techniques et non pas d'adhésion (!) sont organisées la semaine prochaine à St Sixte, St Just la Pendue, Noailly, à la CDC du Pays de St Bonnet le Château, le stéphanois et le Pilat. En ce qui concerne l'ingénierie publique, des thématiques sont à finaliser : les bâtiments communaux, la procédure de délégation de services publics, la Centrale d'achat/Groupement de commande, la vidéo-protection, sachant que les voiries et ouvrages d'art sont du ressort du Conseil Général ainsi que les réseaux humides, d'où le but de travailler ensemble. A ce sujet, les communes vont recevoir, en début d'année, une enquête pour connaître leurs besoins.

*M. Fournier remercie M. Laget pour sa présentation.*

*M. Manet, Tartaras, ne pense pas illégitime le fait que le SIEL propose cette mutualisation. Il souhaiterait qu'un troisième volet soit inscrit dans la délibération. Il lui semble que les communes importantes seraient avantagées par rapport aux petites communes. Où se situeraient les économies dans cette mutualisation ? M. Fournier propose qu'il soit ajouté sur la délibération : « Démontrer la pertinence du modèle économique ».*

*M. Jacquet, St Christo en Jarez, informe qu'il y a une approche de Saint-Etienne Métropole à propos de l'ADS et souhaiterait savoir si des coûts ont été projetés au niveau du SIEL.*

*M. Laget précise que la réflexion de mutualisation de l'Application du Droit des Sols est menée en partenariat avec l'ensemble des communautés ligériennes. Ce groupe de travail d'élus a défini un projet de contribution à l'acte.*

*Suite à une intervention demandant des précisions sur le retour du questionnaire adressé aux communes, M. Laget signale que des réponses arrivent encore.*

*M. Savatier, CDC Pays d'Urfé, propose une motion sur ce désengagement de l'Etat et décrit le drame que vivent les petites communes. M. Fournier accède à cette demande et propose le texte joint en annexe.*

**SIEL – compte rendu réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2014**

M. Lapallus, Cuinzier, souhaite connaître le nombre de communes qui seraient intéressées. M. Laget répond qu'il y a eu 193 réponses au questionnaire et 46 sont favorables pour poursuivre la réflexion.

Les membres du Comité, à la majorité, 50 abstentions et 2 oppositions, décident de :

- poursuivre la mise en place d'un service mutualisé pour l'instruction ADS et l'assistance technique VRD,
- présenter l'organisation de ce service (modalités juridiques, financières et techniques) lors du prochaine Comité de février pour une éventuelle application en mars,
- démontrer la pertinence du modèle économique.

M. le Président présente la motion demandée par M. Savatier : « Les Membres du Comité interpellent les services de l'Etat sur le transfert de charges aux Collectivités. Effectivement, le désengagement de l'Etat en matière d'urbanisme conduit à reporter des dépenses sur les budgets communaux alors que l'application du droit des sols est une mission régaliennne. Cette position conduit les communes à augmenter leur fiscalité pour répondre à ces nouvelles obligations réglementaires. Les membres du Comité demandent à l'Etat d'accompagner ce transfert de charges avec les moyens correspondants. »

A la demande des Délégués, cette motion, adoptée à la majorité et 2 abstentions, sera adressée à l'AMF et à l'AMFR.

## **II INFORMATIONS GENERALES**

### **a) COMMUNICATION DES SYNTHESES DU CONTROLE DE CONCESSION DU SIEL POUR L'ANNEE 2013**

M. le Président demande à M. Godard de présenter le rapport.

M. Godard rappelle que la synthèse du rapport des contrôles électricité et gaz a été adressée aux communes en octobre. L'action menée par la cellule contrôle consiste à faire respecter les cahiers des charges de concessions avec éventuellement une action de conciliation entre les différents protagonistes.

Chaque affaire qui émane d'un particulier ou d'un élu est enregistrée et fait l'objet d'un suivi.

En plus des échanges quotidiens, chaque mois, sont organisées des réunions de travail entre le SIEL et les concessionnaires, pour étudier l'avancement des affaires ; certaines nécessitent d'ailleurs une visite sur site avec la commune, ou l'usager, le concessionnaire et le SIEL.

Voici un récapitulatif des critères suivis par la cellule « contrôle des concessions » :

Dans le domaine du gaz naturel :

#### **Concernant le suivi de la surveillance des réseaux**

Avec 800 km de réseaux surveillés en 2013 (en hausse par rapport à 2012), GrDF a assuré au SIEL que la réglementation est respectée mais l'autorité concédante reste vigilante sur le suivi de cet indicateur. D'autant qu'après une forte baisse en 2007 et 2008, on observe une moyenne sur les 5 dernières années de 22 fuites détectées et réparées par an (18 pour l'année 2013).

#### **Concernant le suivi des dommages aux ouvrages**

Malgré les actions de sensibilisation mises en place par GrDF, 65 dommages aux ouvrages "gaz" lors de travaux de tiers ont été recensés en 2013, soit une légère baisse par rapport à 2012 (-5,8%).

#### **Concernant le suivi des investissements**

On observe une tendance globale à la hausse depuis 2007, avec un retour à un niveau équivalent à la fin des années 90, c'est à dire avant le plan de desserte national.

Après une année 2012 marquée par une augmentation des investissements de développement, liée à la desserte de trois nouvelles communes (Fourneaux, Lay et St Symphorien de Lay), l'année 2013 voit donc logiquement une baisse sensible de ce type d'investissements (-23%), en partie compensée par une hausse des investissements de sécurité industrielle (+ 9,6%). Au global, GrDF a investi 6 848 k€ sur la concession SIEL en 2013.

Dans le domaine de l'électricité :

#### **Concernant le suivi de la qualité de l'électricité**

Le critère B représente le temps moyen de coupure ressenti par un usager sur un an.

Il existe un critère B « toutes causes confondues », et un critère B « hors événement climatique exceptionnel ».

Pour 2013, le critère « toutes causes confondues » s'élève à 111,2 minutes, et est donc largement supérieur à la moyenne nationale de 97 minutes.

Par contre, le critère B « hors événement exceptionnel » s'établit à 63,6 minutes car l'épisode neigeux du 20 novembre 2013 a été classé comme « exceptionnel » (selon les modalités définies par la CRE) et donc non comptabilisé dans cette valeur.

Le pic observé en 2012 est lié à l'épisode venteux du 28 avril qui n'a pas été classé comme exceptionnel et qui est donc comptabilisé.

Le SIEL a donc alerté ERDF sur la fragilité du réseau HTA aux aléas climatiques importants dont la fréquence semble en hausse ces dernières années.

#### **Concernant le suivi du Tarif de Première Nécessité (TPN)**

-18 525 clients ont été bénéficiaires du TPN sur la concession en 2013, soit une forte hausse (6 804 TPN en 2011 et 11 482 en 2012)... qui fait suite à l'allègement de procédure prévu par le décret du 8 mars 2012 (attribution automatique aux clients éligibles)

-L'augmentation de 2009 est quant à elle liée à l'intégration de la Ville de Saint-Etienne dans le périmètre de la concession.

M. Manet signale que les microcoupures sont importantes et si ERDF est réactif cela n'empêche pas les inconvénients majeurs que cela peut engendrer. M. Fournier précise que lors des réunions organisées avec ERDF, ces incidents sont rapportés car plusieurs secteurs du département sont également touchés. C'est très problématique pour les particuliers mais aussi pour les entreprises, le SIEL est très vigilant sur cet aspect et n'hésite pas à interpeller ERDF.

M. Giraudet, commune de Graix, signale que lors de l'épisode neigeux de l'année 2012, de nombreux poteaux ont été détruits dans le Pilat, ERDF a terminé des travaux d'enfouissement d'une partie de la ligne, mais il reste une deuxième tranche à réaliser sur cette zone qui reste dangereuse et pour laquelle aucun délai n'a été donné. Le SIEL peut-il « appuyer » cette phase auprès d'ERDF ? M. Fournier acquiesce et précise que M. Gilbert Vasselon, responsable du Service Contrôle au SIEL, anime les réunions mensuelles de coordination avec ERDF. Si les communes doivent rencontrer ERDF, elles peuvent solliciter M. Vasselon pour les accompagner dans leurs démarches.

#### **b) ETAT D'AVANCEMENT THD42**

M. le Président demande à M. Laget de présenter le rapport.

M. Laget annonce qu'à la date du 10 décembre 2014, 17 communautés ont délibéré pour lancer la phase 2 « études » sur leur territoire. En ce qui concerne les travaux, 6 communautés ont délibéré, 6 doivent présenter leur délibération d'ici fin 2014 à janvier 2015, 2 communautés débattent du projet d'ici fin 2014, 3 communautés sont en attente. Il est à noter que l'enveloppe de subvention de l'Etat sera fixée sur la base des Communautés ayant délibéré impérativement avant le 15 février 2015.

M. Manet, Tartaras, souhaite avoir des précisions sur la délibération que va prendre Saint Etienne Métropole : est-ce une délibération pour les communes qui sont en zone AMII ou est-ce une délibération pour les communes afin qu'elles entrent dans un processus identique à celui du déploiement du projet THD42 ? M. Laget répond que dans l'état actuel de la réglementation, dans le cadre de Saint-Etienne Métropole, 43 communes de l'ancien périmètre sont dans la zone concessionnaire Orange, et 2 communes, Andrézieux-Bouthéon et la Fouillouse, sont dans le périmètre THD42. Dans un premier temps, il est proposé à St Etienne Métropole de délibérer afin de lancer cette opération sur ces deux communes. Le but est d'accélérer le déploiement de la fibre en lien avec Orange. L'objectif est aussi qu'Orange apporte des financements afin de « fibrer » les zones AMII du département.

#### **c) CONSEQUENCE DU DECRET FACE SUR LE CLASSEMENT DES COMMUNES RURALES**

M. le Président demande à Mme Makareinis de présenter le dossier.

Depuis 1936, le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) est une dotation péréquée qui permet le financement des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'esthétique des réseaux sur le territoire des communes rurales. Or, le décret du 14 janvier 2013 remet en cause l'éligibilité de certaines communes. Le SIEL a demandé une dérogation pour 37 communes concernées auprès de la Préfecture : 24 communes ont pu en bénéficier et 13 n'ont pu l'obtenir.

Ainsi pour ces communes devenues inéligibles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SIEL ne sera plus maître d'ouvrage des travaux de renforcement et d'extension du réseau de distribution d'électricité en basse tension.

NB : suite à un courrier de Mme la Préfète du 30/12/2014, la dérogation a été acceptée pour 9 communes supplémentaires.

#### **d) TROPHÉES DEPARTEMENTAUX DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)**

M. le Président procède à la remise des trophées des CEE.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, 1<sup>er</sup> prix : Saint Germain Lespinasse, 2<sup>ème</sup> prix : Jonzieux et 3<sup>ème</sup> prix : Véranne. Pour les communes de plus de 2000 habitants, 1<sup>er</sup> prix : St Genest Lerpt, 2<sup>ème</sup> prix : La Ricamarie et 3<sup>ème</sup> prix : St Marcellin en Forez.

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

Présentation de « La fibre optique une révolution numérique en marche ! » par M. Dominique Watel, Président du Cercle de Réflexion et d'Etude pour la Développement de l'Optique (CREDO) ».

Aucune autre observation n'est formulée.

Monsieur le Président constate la fin des débats, et remercie les participants.

La séance est levée à 18 h 50.